

**Experts Comptables &  
Commissaires aux Comptes  
Associés**

Daniel BORJA

Catherine PIGEON

Kelly JOUGLARD

Fabienne FACHE

## ASSOCIATION GAP BAYARD

CHAUVET

05000 GAP

SIRET 335 088 910 00013 - APE 5520Z

Etats financiers au 31 décembre 2023

Guillaume SYLVAIN

Kelly JOUGLARD

Siège social Lyon | 69007 | 304b rue Garibaldi  
Bureau La-Fare-en-Champsaur | 05500 | 15 route de Gap  
Bureau Gap | 05000 | 73 avenue Jean Jaurès  
Bureau Saint-Jean-Saint-Nicolas | 05260 | Quartier le Diamant | Pont du Fossé



Lyon 04 37 48 48 70  
Hautes-Alpes 04 92 49 05 88  
[aragor.fr](http://aragor.fr)

# SOMMAIRE

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation	Page	<b>3</b>
<b>COMPTES ANNUELS</b>		<b>4</b>
Bilan Actif	Page	<b>5</b>
Bilan Passif	Page	<b>6</b>
Présentation graphique du bilan	Page	<b>7</b>
Ratios indicateurs	Page	<b>8</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	Page	<b>9</b>
Présentation graphique des SIG	Page	<b>10</b>
Présentation graphique des charges et produits	Page	<b>11</b>
Ratios de gestion	Page	<b>12</b>
Compte de résultat (1ère partie)	Page	<b>13</b>
Compte de résultat (2nde partie)	Page	<b>14</b>
Tableau de financement	Page	<b>15</b>
Synthèse sur 3 ans	Page	<b>16</b>
<b>DETAIL DES COMPTES</b>		<b>17</b>
Bilan Actif détaillé	Page	<b>18</b>
Bilan Passif détaillé	Page	<b>20</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	Page	<b>22</b>
<b>ANNEXE COMPTABLE</b>		<b>25</b>
Annexe des comptes annuels	Page	<b>26</b>
<b>ETATS FISCAUX</b>		<b>35</b>
Détermination du Résultat Fiscal	Page	<b>36</b>
Réel Normal	Page	<b>37</b>

# ATTESTATION

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

## ASSOCIATION GAP BAYARD

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16/03/2015, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan</b>	<b>669 571 €</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 574 785 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>-124 945 €</b>

Fait à LA FARE EN CHAMPSAUR,

Kelly CHABRE,  
Expert-comptable.

Signé électroniquement le 27/04/2024 par  
Kelly Chabre



# **COMPTES ANNUELS**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ACTIF

	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles						2
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	12 224		12 224		12 224	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						47
Immobilisations corporelles						38
Terrains	28 700	2 878	25 822		28 692	
Constructions	79 890	59 377	20 514		22 794	
Installations tech., matériel & outillages	298 239	278 815	19 425		30 810	
Autres immobilisations corporelles	1 050 663	806 298	244 365		186 236	
Immobilisations corporelles en cours	4 340		4 340			
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	150		150		150	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 474 207</b>	<b>1 147 367</b>	<b>326 840</b>	<b>49</b>	<b>280 907</b>	<b>40</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						11
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis	31 943		31 943		40 515	
Marchandises	38 953		38 953		20 685	
Avances et acomptes versés sur commandes	36 283		36 283	5	16 323	2
Créances				25		20
Clients (3)	44 582		44 582		9 988	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)	568		568		1 752	
Créances fiscales et sociales (3)	96 624		96 624		94 753	
Débiteurs divers (3)	24 719		24 719		34 800	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	59 088		59 088	9	174 111	25
Charges constatées d'avance (3)	9 971		9 971	1	28 570	4
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>342 731</b>		<b>342 731</b>	<b>51</b>	<b>421 495</b>	<b>60</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>1 816 938</b>	<b>1 147 367</b>	<b>669 571</b>	<b>100</b>	<b>702 403</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PASSIF

	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 0 )				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		10		9
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	63 962		63 962	
Report à nouveau	-29 579	-4	124 524	18
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-124 945	-19	-154 103	-22
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>-90 561</b>	<b>-14</b>	<b>34 383</b>	<b>5</b>
Subventions d'investissement	63 958	10	67 765	10
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-26 603</b>	<b>-4</b>	<b>102 149</b>	<b>15</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	90 042		79 292	
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>90 042</b>	<b>13</b>	<b>79 292</b>	<b>11</b>
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	134 437	20	179 464	26
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	162 066	24	87 149	12
Fournisseurs, factures non parvenues	30 539	5	13 387	2
Dettes fiscales et sociales	277 898	42	233 829	33
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 191		7 132	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>606 132</b>	<b>91</b>	<b>520 962</b>	<b>74</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>669 571</b>	<b>100</b>	<b>702 403</b>	<b>100</b>
<i>) Dont à plus d'un an</i>	87 739		130 187	
<i>) Dont à moins d'un an</i>	518 393		390 775	
<i>) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>	4 376		5 948	
<i>) Dont emprunts participatifs</i>				

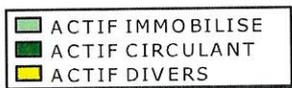
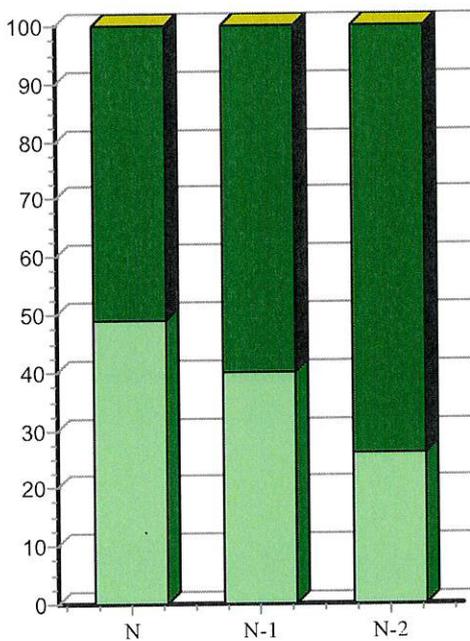
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DU BILAN

ASSOCIATION GAP BAYARD

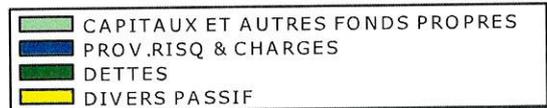
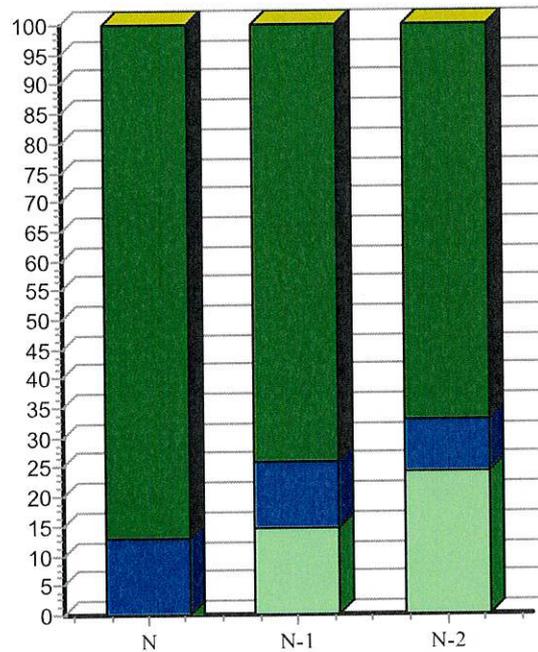
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	N	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	N-1	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	N-2
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	326 840		280 907		257 100	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	342 731		421 495		731 774	
<b>ACTIF DIVERS</b>						
<b>CAPITAUX ET AUTRES FONDS PROPRES</b>	-26 603		102 149		239 233	
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	90 042		79 292		85 449	
<b>DETTES</b>	606 132		520 962		664 192	
<b>DIVERS PASSIF</b>						

ACTIF



PASSIF



# RATIOS INDICATEURS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Calcul	N	N-1	N-2
<b>Couverture des valeurs immobilisées</b>				
$\frac{\text{Ressources permanentes}}{\text{Actif immobilisé}}$	$\frac{193\,501}{326\,840}$	1	1	2
<i>Ce ratio exprime le financement des immobilisations nettes par les capitaux propres et les emprunts.</i>				
<b>Taux d'endettement</b>				
$\frac{\text{Emprunts et dettes assimilées}}{\text{Ressources propres}}$	$\frac{130\,062}{-26\,603}$	-5	2	1
<i>Ce ratio permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise.</i>				
<b>Autonomie financière</b>				
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total passif}}$	$\frac{-26\,603}{669\,571}$			
<i>Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.</i>				
<b>Solvabilité à court terme</b>				
$\frac{\text{Créances + disponibilités + VMP}}{\text{Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an}}$	$\frac{271\,835}{518\,393}$	1	1	7
<i>Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.</i>				
<b>Capacité de remboursement</b>				
$\frac{\text{Capacité d'autofinancement}}{\text{Emprunts et dettes assimilées}}$	$\frac{-45\,616}{130\,062}$		-1	1
<i>Ce ratio informe sur les possibilités de remboursement de l'entreprise. Il suppose que la capacité d'autofinancement soit exclusivement affectée au remboursement des emprunts à terme.</i>				
<b>Productivité</b>				
$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectif moyen}}$	$\frac{910\,731}{27}$	33 731	32 795	39 060
<i>Ce ratio indique la contribution de chaque salarié à la valeur ajoutée.</i>				

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23		Du 01/01/22 Au 31/12/22		Variation	
		en %		en %	en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 574 785</b>	<b>100.0</b>	<b>1 505 034</b>	<b>100.0</b>	<b>69 751</b>	<b>4.6</b>
Ventes de marchandises	86 285	100.0	72 566	100.0	13 719	18.9
- Coût d'achat des march. vendues	52 640	61.0	43 530	60.0	9 111	20.9
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>33 645</b>	<b>39.0</b>	<b>29 037</b>	<b>40.0</b>	<b>4 608</b>	<b>15.9</b>
Production vendue (biens et services) *	1 488 500	99.1	1 432 468	96.5	56 032	3.9
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *	14 080	0.9	51 500	3.5	-37 420	-72.7
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	<b>1 502 580</b>	<b>100.0</b>	<b>1 483 968</b>	<b>100.0</b>	<b>18 612</b>	<b>1.3</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>1 588 865</b>	<b>100.0</b>	<b>1 556 534</b>	<b>100.0</b>	<b>32 331</b>	<b>2.1</b>
- Matières premières *	298 691	19.9	293 297	19.8	5 394	1.8
- Sous-traitance (directe) *	10 037	0.7	7 628	0.5	2 409	31.6
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>	<b>1 193 853</b>	<b>79.5</b>	<b>1 183 043</b>	<b>79.7</b>	<b>10 810</b>	<b>0.9</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>1 227 498</b>	<b>77.9</b>	<b>1 212 080</b>	<b>80.5</b>	<b>15 418</b>	<b>1.3</b>
- Autres achats	33 612	2.1	47 136	3.1	-13 524	-28.7
- Charges externes	283 155	18.0	279 480	18.6	3 675	1.3
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>910 731</b>	<b>57.8</b>	<b>885 464</b>	<b>58.8</b>	<b>25 267</b>	<b>2.9</b>
Subventions d'exploitation	56 028	3.6	68 750	4.6	-12 722	-18.5
- Impôts, taxes et versements assimilés	21 146	1.3	21 783	1.4	-637	-2.9
- Salaires et traitements	790 640	50.2	840 195	55.8	-49 555	-5.9
- Charges sociales	237 397	15.1	212 672	14.1	24 725	11.6
Total	-993 155	-63.1	-1 005 900	-66.8	12 745	1.3
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-82 424</b>	<b>-5.2</b>	<b>-120 436</b>	<b>-8.0</b>	<b>38 012</b>	<b>31.6</b>
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation	35 561	2.3	31 710	2.1	3 851	12.1
+ Autres produits d'exploitation	1 718	0.1	181		1 537	847.8
- Dotations amort. et dépréciations	76 368	4.8	72 218	4.8	4 151	5.7
- Autres charges d'exploitation	1 262	0.1	4 729	0.3	-3 467	-73.3
Total	-40 351	-2.6	-45 055	-3.0	4 704	10.4
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-122 775</b>	<b>-7.8</b>	<b>-165 491</b>	<b>-11.0</b>	<b>42 716</b>	<b>25.8</b>
Opérations en commun						
+ Produits financiers	1 610	0.1	1 417	0.1	193	13.6
- Charges financières	1 737	0.1	2 084	0.1	-347	-16.6
Total	-127		-667		540	80.9
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-122 902</b>	<b>-7.8</b>	<b>-166 158</b>	<b>-11.0</b>	<b>43 256</b>	<b>26.0</b>
+ Produits exceptionnels (1)	7 790	0.5	12 550	0.8	-4 760	-37.9
- Charges exceptionnelles (2)	10 750	0.7	1 395	0.1	9 355	670.8
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-918	-0.1	-900	-0.1	-18	-2.0
Total	-2 042	-0.1	12 055	0.8	-14 098	-116.9
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-124 945</b>	<b>-7.9</b>	<b>-154 103</b>	<b>-10.2</b>	<b>29 158</b>	<b>18.9</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

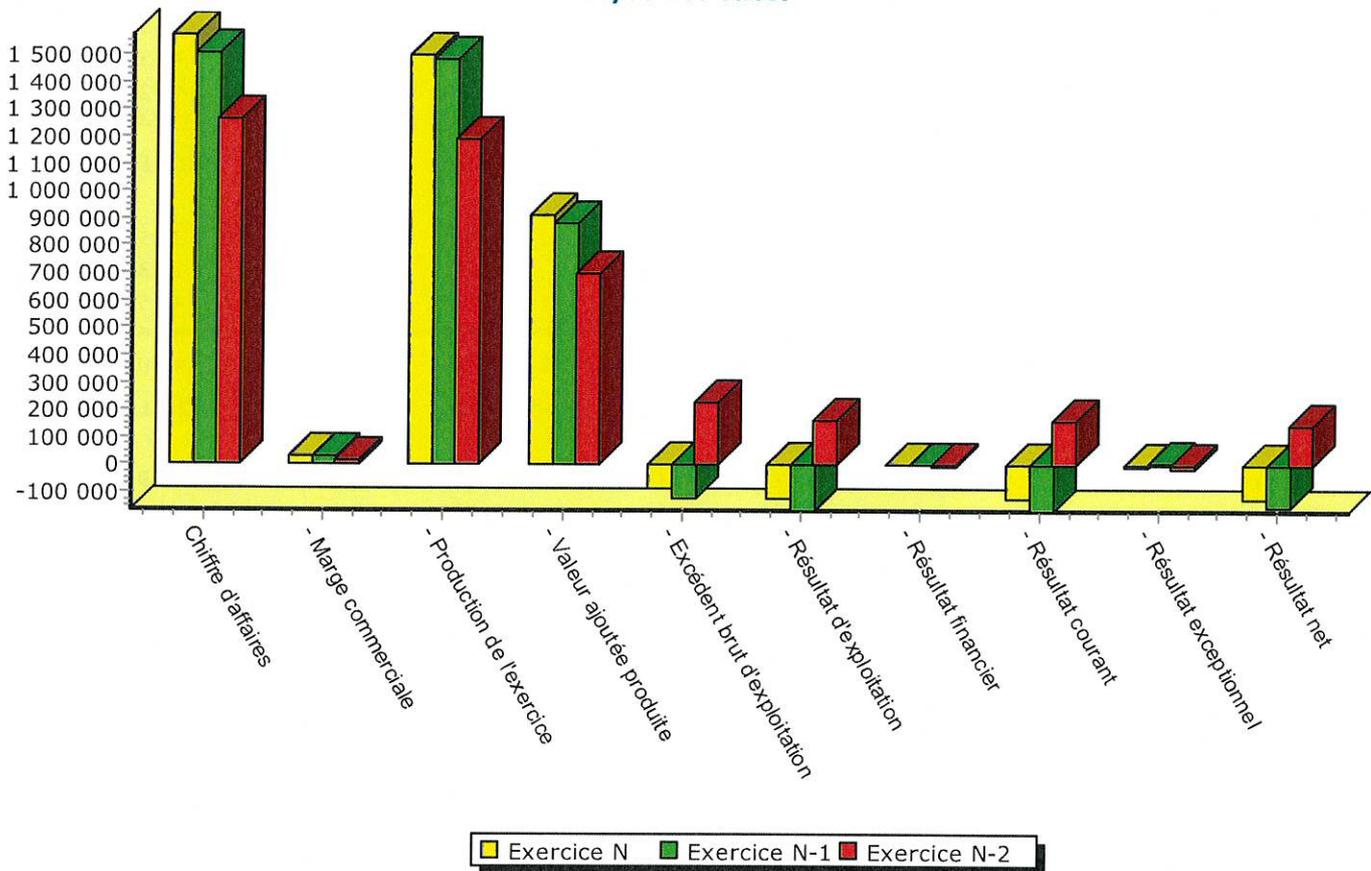
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES SIG

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	N	Du 01/01/22 au 31/12/22	N-1	Du 01/01/21 au 31/12/21	N-2
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		1 574 785		1 505 034		1 263 922
<b>MARGE COMMERCIALE</b>		33 645		29 037		16 043
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		1 502 580		1 483 968		1 194 091
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>		910 731		885 464		703 078
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		-82 424		-120 436		229 639
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		-122 775		-165 491		164 042
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		-127		-667		-1 852
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		-122 902		-166 158		162 190
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		-2 960		11 155		-14 501
<b>RÉSULTAT NET</b>		-124 945		-154 103		148 588

## Analyse des S.I.G.

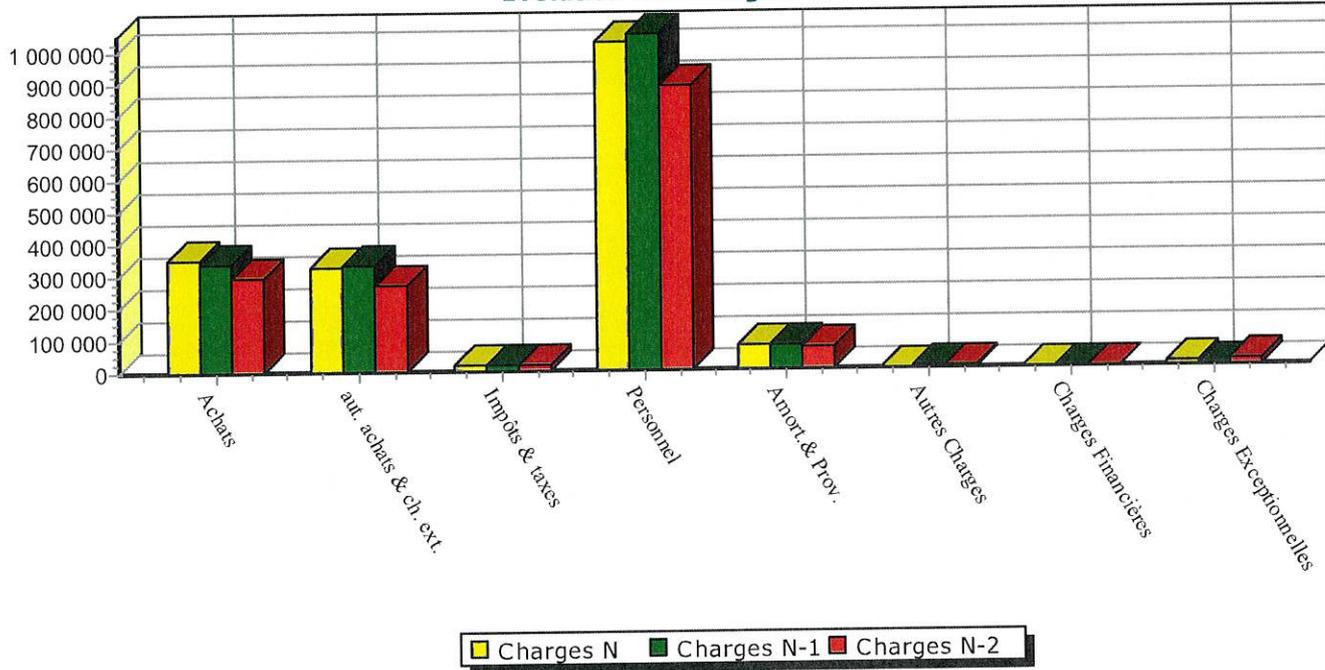


# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES CHARGES ET PRODUITS

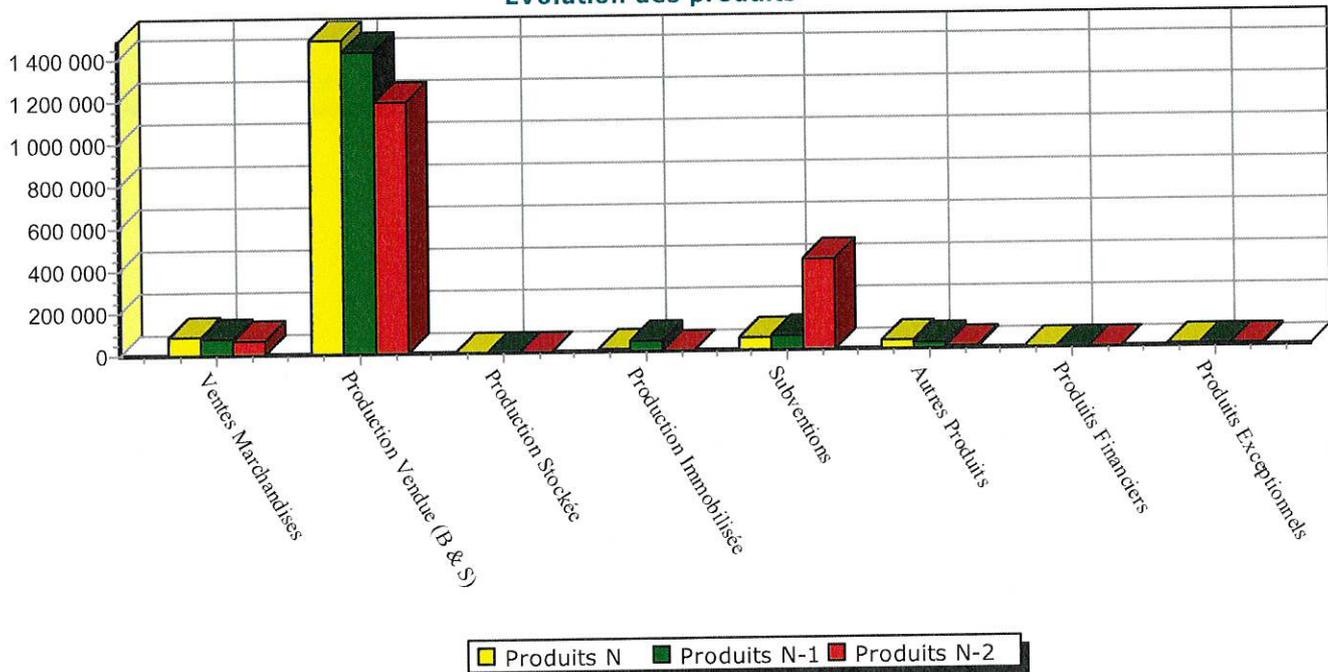
ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Evolution des charges



### Evolution des produits



# RATIOS DE GESTION

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## Crédit consenti aux clients

$$\frac{\text{Clients et comptes rattachés (*)} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Ventes TTC}}$$

Calcul	N	N-1	N-2
	(en jours)		
16 272 554			
1 823 467	8.92	2.09	6

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(\*) Y compris les effets escomptés non échus.

## Crédit accordé par les fournisseurs

$$\frac{\text{Fournisseurs et comptes rattachés} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Achats et autres charges externes TTC}}$$

Calcul	N	N-1	N-2
	(en jours)		
70 300 967			
790 808	88.90	47.44	64

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

## Rotation des stocks

$$\frac{\text{Stocks fin d'exercice}}{\frac{\text{Achats consommés}}{\text{Nombre jours de l'exercice}}}$$

Calcul	N	N-1	N-2
	(en jours)		
70 896			
963	73.65	66.32	54.32

Ce ratio doit aider à définir la politique d'achat. Il exprime un nombre de jour de vente théoriquement réalisables sans réapprovisionnement.

## Importance des besoins en fonds de roulement d'exploitation

$$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement (BFR)}}{\text{Chiffre d'affaires HT}} \times \text{Nombre jours de l'exercice}$$

Calcul	N	N-1	N-2
	(en jours)		
-187 836			
1 574 785	-44	-23	-80

# COMPTE DE RÉSULTAT (1ÈRE PARTIE)

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	86 285	5	72 566	5	13 719	19
Production vendue (biens et services)	1 488 500	95	1 432 468	95	56 032	4
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 574 785</b>	<b>100</b>	<b>1 505 034</b>	<b>100</b>	<b>69 751</b>	<b>5</b>
Production stockée						
Production immobilisée	14 080	1	51 500	3	-37 420	-73
Subventions d'exploitation	56 028	4	68 750	5	-12 722	-19
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	35 561	2	31 710	2	3 851	12
Autres produits	1 718		181		1 537	848
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 682 172</b>	<b>107</b>	<b>1 657 175</b>	<b>110</b>	<b>24 997</b>	<b>2</b>
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	70 908	5	39 083	3	31 826	81
Variation de stocks	-18 268	-1	4 447		-22 715	-511
Achats de matières premières et autres approvisionnements	290 119	18	315 538	21	-25 419	-8
Variation de stocks	8 572	1	-22 241	-1	30 813	139
Autres achats et charges externes	326 804	21	334 244	22	-7 440	-2
Impôts, taxes et versements assimilés	21 146	1	21 783	1	-637	-3
Salaires et traitements	790 640	50	840 195	56	-49 555	-6
Charges sociales	237 397	15	212 672	14	24 725	12
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	76 368	5	72 218	5	4 151	6
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	1 262		4 729		-3 467	-73
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 804 947</b>	<b>115</b>	<b>1 822 666</b>	<b>121</b>	<b>-17 719</b>	<b>-1</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-122 775</b>	<b>-8</b>	<b>-165 491</b>	<b>-11</b>	<b>42 716</b>	<b>26</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RÉSULTAT (2NDE PARTIE)

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 610		1 417		193	14
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 610</b>		<b>1 417</b>		<b>193</b>	<b>14</b>
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 737		2 084		-347	-17
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 737</b>		<b>2 084</b>		<b>-347</b>	<b>-17</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-127</b>		<b>-667</b>		<b>540</b>	<b>81</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>-122 902</b>	<b>-8</b>	<b>-166 158</b>	<b>-11</b>	<b>43 256</b>	<b>26</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	7 790		6 393		1 397	22
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges			6 157		-6 157	-100
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 790</b>		<b>12 550</b>	<b>1</b>	<b>-4 760</b>	<b>-38</b>
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			812		-812	-100
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	10 750	1	583		10 167	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>10 750</b>	<b>1</b>	<b>1 395</b>		<b>9 355</b>	<b>671</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 960</b>		<b>11 155</b>	<b>1</b>	<b>-14 116</b>	<b>-127</b>
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-918		-900		-18	-2
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 691 572</b>	<b>107</b>	<b>1 671 142</b>	<b>111</b>	<b>20 430</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 816 517</b>	<b>115</b>	<b>1 825 245</b>	<b>121</b>	<b>-8 729</b>	
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-124 945</b>	<b>-8</b>	<b>-154 103</b>	<b>-10</b>	<b>29 158</b>	<b>19</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# TABLEAU DE FINANCEMENT

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## Distribution des résultats

### Acquisitions d'immobilisations

Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	122 301
Immobilisations financières	

### Capitaux propres

Capital	
Subventions d'investissement	

### Dettes financières

Emprunts remboursés (capital)	43 598
-------------------------------	--------

### Résultat net

	-124 945
+ Dotations aux amorts, dépréciat., prov.	87 118
+ Val. comptable des éléments d'actif cédés	
- Produit des cessions d'éléments d'actif	- ( )
- Quote-part des subventions d'investis.	- ( 7 790)

### AUTOFINANCEMENT

**-45 616**

### Cessions d'immobilisations

Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	

### Capitaux propres

Capital	
Subventions d'investissement	3 983

### Dettes financières

Emprunts réalisés	
-------------------	--

**TOTAL DES EMPLOIS**

**165 899**

**TOTAL DES RESSOURCES**

**-41 633**

**VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL -207 532**

### Augmentation de l'actif circulant

Stocks et en cours	9 696
Avances et acomptes versés sur commandes	19 960
Créances clients	34 595
Autres créances	
Charges constatées d'avance	

### Diminution des dettes

Dettes fournisseurs	
Autres dettes	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance	

**TOTAL DES EMPLOIS**

**64 250**

### Diminution de l'actif circulant

Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	
Autres créances	9 393
Charges constatées d'avance	18 599

### Augmentation des dettes

Dettes fournisseurs	92 069
Autres dettes	38 100
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance	

**TOTAL DES RESSOURCES**

**158 161**

**VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT -93 910**

### Disponibilités

Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts	1 401

### Disponibilités

Valeurs mobilières de placement	115 022
C. B. C. et découverts	

**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE**

**-113 621**

# SYNTHÈSE SUR 3 ANS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	1 574 785	1 505 034	1 263 922	69 751	5
Ventes de marchandises	86 285	72 566	69 831	13 719	19
Production de l'exercice	1 502 580	1 483 968	1 194 091	18 612	1
Marge commerciale	33 645	29 037	16 043	4 608	16
Marge globale	1 227 498	1 212 080	964 121	15 418	1
Valeur ajoutée	910 731	885 464	703 078	25 267	3
Excédent brut d'exploitation	-82 424	-120 436	229 639	38 012	-32
Amortissements et provisions	76 368	72 218	71 744	4 151	6
Résultat d'exploitation	-122 775	-165 491	164 042	42 716	26
Résultat financier	-127	-667	-1 852	540	81
Résultat courant	-122 902	-166 158	162 190	43 256	26
Résultat exceptionnel	-2 960	11 155	-14 501	-14 116	-127
Résultat net de l'exercice	-124 945	-154 103	148 588	29 158	19

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	-45 616	-93 853	234 756	48 237	-51
Fonds de roulement net global	-133 213	74 318	293 257	-207 532	-279
Besoin en fonds de roulement	-187 836	-93 727	-277 614	-94 109	100
Trésorerie	54 623	168 045	570 872	-113 423	-67

RATIOS		Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
		Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients	(en jours)	8.92	2.09	5.82	6.83	327
Crédit fournisseurs	(en jours)	88.90	47.44	63.82	41.46	87
Rotation stocks	(en jours)	73.65	66.32	54.32	7.33	11
Autonomie financière					-0.19	-127
Capacité de remboursement			-1	1	0.19	-35
Taux d'endettement		-5	2	1	-6.59	-388
Rentabilité financière		5	-2	1	6.21	-411
Rentabilité commerciale					0.02	-20

## **DETAIL DES COMPTES**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/23	31/12/22	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	12 224.49	12 224.49		
20500000 conces.brev.lic.marq	12 224.49	12 224.49		
Immobilisations corporelles				
Terrains	25 822.14	28 692.14	-2 870.00	-10.00
21200100 aménagements terrain golf	20 000.00	20 000.00		
21200900 aménagements terrain general	8 700.00	8 700.00		
28120010 amort. amen. ter. golf	-2 005.48	-5.48	-2 000.00	
28120090 amort. ameng. ter. gen.	-872.38	-2.38	-870.00	
Constructions	20 513.76	22 793.76	-2 280.00	-10.00
21400100 const / sol autrui golf	14 681.98	14 681.98		
21400200 const / sol autrui pistes	12 725.96	12 725.96		
21400900 const / sol autrui general	52 482.49	52 482.49		
28140100 amort constr / sol autrui go	-4 425.10	-3 285.10	-1 140.00	-34.70
28140200 amort constr / sol autrui pi	-2 469.08	-1 329.08	-1 140.00	-85.77
28140900 amort constr / sol autrui gen	-52 482.49	-52 482.49		
Installations tech., matériel et outillages indus.	19 424.57	30 810.39	-11 385.82	-36.95
21540000 materiel general	77 740.85	77 550.02	190.83	0.25
21540100 materiel de cuisine	51 151.71	50 876.73	274.98	0.54
21541000 materiel de ski de location	145 393.71	144 505.89	887.82	0.61
21541300 materiel location fat bike	15 063.00	15 063.00		
21543000 materiel de location golf	8 889.83	6 653.03	2 236.80	33.62
28154000 amort mat industriel	-72 535.03	-70 717.21	-1 817.82	-2.57
28154010 amort. materiel de cuisine	-48 671.63	-47 599.78	-1 071.85	-2.25
28154100 amort. du materiel de ski	-136 024.45	-128 110.17	-7 914.28	-6.18
28154300 amort. materiel location golf	-21 583.42	-17 411.12	-4 172.30	-23.96
Autres immobilisations corporelles	244 365.05	186 236.36	58 128.69	31.21
21810100 agencements golf	145 057.01	64 325.05	80 731.96	125.51
21810200 agencements pistes	208 358.50	208 358.50		
21810900 agencements generaux	99 535.84	83 772.64	15 763.20	18.82
21820100 materiel de transport golf	402 540.26	402 540.26		
21820900 mat de transport general	71 038.78	61 393.78	9 645.00	15.71
21830100 materiel bureau golf	2 335.98	2 335.98		
21830900 mat de bureau general	23 559.80	15 927.80	7 632.00	47.92
21840100 mobilier golf	26 024.74	26 024.74		
21840200 mobilier pistes	4 316.00	4 316.00		
21840900 mobilier general	67 896.31	67 297.79	598.52	0.89
28181100 amort agts golf	-66 186.30	-62 062.60	-4 123.70	-6.64
28181200 amort agts pistes	-113 156.86	-91 724.26	-21 432.60	-23.37
28181900 amort agts general	-75 803.31	-69 971.95	-5 831.36	-8.33
28182100 amort mat transport golf	-385 043.08	-371 079.59	-13 963.49	-3.76
28182900 amort mat transport gal	-59 819.17	-55 603.53	-4 215.64	-7.58
28183100 amort mat bureau golf	-2 335.98	-2 335.98		
28183900 amort mat bureau general	-16 025.40	-12 788.74	-3 236.66	-25.31
28184100 amort mobilier golf	-18 569.80	-15 928.00	-2 641.80	-16.59
28184200 amort mobilier pistes	-4 316.00	-4 316.00		
28184900 amort mobilier general	-65 042.27	-64 245.53	-796.74	-1.24
Immobilisations corporelles en cours	4 339.70		4 339.70	
23100000 immobilisations en cours	4 339.70		4 339.70	
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	150.00	150.00		
27500000 depot cautionnements verses	150.00	150.00		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>326 839.71</b>	<b>280 907.14</b>	<b>45 932.57</b>	<b>16.35</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Produits intermédiaires et finis	31 943.00	40 515.00	-8 572.00	-21.16
35521000 stock alimentation	5 688.00	7 117.00	-1 429.00	-20.08
35521200 stock bar	3 140.00	3 820.00	-680.00	-17.80
35522000 stock combustible	2 500.00	11 072.00	-8 572.00	-77.42
35522100 stock copeaux bois	9 250.00	11 000.00	-1 750.00	-15.91
35522200 stock produit entretien	9 865.00	6 606.00	3 259.00	49.33
35522210 stocks balles pratique	1 500.00	900.00	600.00	66.67

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/23	31/12/22	en valeur	en %
Marchandises	38 953.00	20 685.00	18 268.00	88.32
37000000 stocks cartes prima	1 500.00	3 500.00	-2 000.00	-57.14
37100000 stock proshop	37 453.00	17 185.00	20 268.00	117.94
Avances et acomptes versés sur commandes	36 282.66	16 323.12	19 959.54	122.28
40910000 frs - avces et acomptes	36 282.66	16 323.12	19 959.54	122.28
Créances (3)				
Clients (3)	44 582.34	9 987.71	34 594.63	346.37
Personnel et comptes rattachés (3)	568.05	1 751.52	-1 183.47	-67.57
Créances fiscales et sociales (3)	96 623.50	94 752.57	1 870.93	1.97
43710000 indemnites journalieres	1 292.07	1 292.07		
43730000 caisse ag2r retraite		4 992.22	-4 992.22	-100.00
44170000 etat subv à recev. d'exploitat	23 411.92	23 411.92		
44400000 etat impôts sur les bénéfices	4 854.00	3 936.00	918.00	23.32
44562000 tva immobilisations	931.45		931.45	
44566000 tva deductible abs	62 325.99	53 387.28	8 938.71	16.74
44567000 crédit de tva à reporter	30.00	3 269.00	-3 239.00	-99.08
44586000 tva s/fact non parvenues	1 721.15		1 721.15	
44711000 taxe apprentissage		635.31	-635.31	-100.00
44712000 fpc	2 056.92	3 828.77	-1 771.85	-46.28
Débiteurs divers (3)	24 719.25	34 799.81	-10 080.56	-28.97
40960000 consignes	2 892.81	2 941.66	-48.85	-1.66
40980000 frs - avoirs a recevoir	15 547.30	13 152.95	2 394.35	18.20
46710000 autres tiers		3 705.20	-3 705.20	-100.00
46870000 produits à recevoir		15 000.00	-15 000.00	-100.00
47000100 cpte d'attente golf	6 279.14		6 279.14	
Disponibilités	59 088.21	174 110.63	-115 022.42	-66.06
51201000 caisse epargne		11 196.19	-11 196.19	-100.00
51202000 caisse epargne livret	53 938.36	52 543.34	1 395.02	2.65
51204200 societe generale epargne	1 499.23	80 213.29	-78 714.06	-98.13
53000000 caisse	3 650.62	30 157.81	-26 507.19	-87.89
Charges constatées d'avance (3)	9 971.35	28 570.13	-18 598.78	-65.10
48600000 charges constatées d'avance	9 971.35	28 570.13	-18 598.78	-65.10
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>342 731.36</b>	<b>421 495.49</b>	<b>-78 764.13</b>	<b>-18.69</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>669 571.07</b>	<b>702 402.63</b>	<b>-32 831.56</b>	<b>-4.67</b>

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PASSIF

	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Réserves				
Autres réserves	63 962.09	63 962.09		
10683000 réserves de trésorerie	63 962.09	63 962.09		
Report à nouveau	-29 578.60	124 524.27	-154 102.87	-123.75
11000000 report à nouveau (s. crédit)		124 524.27	-124 524.27	-100.00
11900000 report à nouveau (solde déb.)	-29 578.60		-29 578.60	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)</b>	<b>-124 944.55</b>	<b>-154 102.87</b>	<b>29 158.32</b>	<b>18.92</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>-90 561.06</b>	<b>34 383.49</b>	<b>-124 944.55</b>	<b>-363.39</b>
Subventions d'investissement	63 958.38	67 765.10	-3 806.72	-5.62
13100000 subvent. invest. (renouv.)	91 309.37	87 326.32	3 983.05	4.56
13900000 subvent. invest. (cr)	-27 350.99	-19 561.22	-7 789.77	-39.82
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-26 602.68</b>	<b>102 148.59</b>	<b>-128 751.27</b>	<b>-126.04</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour charges	90 042.00	79 292.00	10 750.00	13.56
15310000 prov. pr indem. de dep. retra.	90 042.00	79 292.00	10 750.00	13.56
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>90 042.00</b>	<b>79 292.00</b>	<b>10 750.00</b>	<b>13.56</b>
<b>DETTES (1)</b>				
Empr. et dettes aup. des établiss. crédit (2)	134 437.42	179 464.20	-45 026.78	-25.09
16404200 emprunt tondeuse green		1 575.01	-1 575.01	-100.00
16404500 pret dameuse	81 276.14	103 310.94	-22 034.80	-21.33
16404600 pret garantie fond etat	48 910.94	68 899.02	-19 988.08	-29.01
16880000 intérêts courus	89.68	117.50	-27.82	-23.68
51201000 caisse epargne	3 853.38		3 853.38	
51204000 societe generale	522.49	5 947.67	-5 425.18	-91.22
51810000 interets a recevoir	-215.21	-385.94	170.73	44.24
Fournisseurs	162 066.28	87 149.43	74 916.85	85.96
Fournisseurs, factures non parvenues	30 539.11	13 387.33	17 151.78	128.12
Dettes fiscales et sociales	277 897.81	233 828.62	44 069.19	18.85
42107500 autard celine	841.98		841.98	
421158 chenal edith	1 667.40	2 642.46	-975.06	-36.90
42117200 lidon stephane	2 158.46	2 158.46		
42129600 blanc jean paul	128.64	128.64		
42137300 pardi marie		400.00	-400.00	-100.00
42139700 tourneur gerald	1 914.08		1 914.08	
42820000 dettes prov / conges a payer	43 127.67	44 353.78	-1 226.11	-2.76
42830000 provisions heures dues	17 574.23	6 363.99	11 210.24	176.15
42831000 prov compte epargne temps	96 094.84	85 065.39	11 029.45	12.97
42860000 primes a verser	3 609.70		3 609.70	
43100900 urssaf	17 358.80	17 702.62	-343.82	-1.94
43701900 caisse prevoyance mutex	2 202.34	6 903.48	-4 701.14	-68.10
43730000 caisse ag2r retraite	10 557.81		10 557.81	
43732000 caisse adrea mutuelle	4 157.37	1 434.59	2 722.78	189.79
43860000 chges a payer / primes	1 995.75		1 995.75	
43862000 chges sociales/cp	15 784.42	15 484.29	300.13	1.94
43863000 prov ch soc sur heures dues	7 246.78	2 375.24	4 871.54	205.10
43864000 prov ch soc sur epargne temps	36 310.95	31 142.24	5 168.71	16.60
44210000 pas	1 152.08	1 112.19	39.89	3.59
44550000 tva à décaisser	230.00		230.00	
44562000 tva immobilisations		771.25	-771.25	-100.00
44572000 tva ventes 20,00 %	7 730.14	12 031.00	-4 300.86	-35.75
44572100 tva ventes 10,00 %	5 064.07	3 083.56	1 980.51	64.23
44586000 tva s/fact non parvenues		95.44	-95.44	-100.00
44711000 taxe apprentissage	685.30		685.30	
44860000 autres charges à payer	305.00	580.00	-275.00	-47.41
Autres dettes	1 191.13	7 132.46	-5 941.33	-83.30
46860000 charges à payer	15.01	15.01		

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
47000100 <i>cppte d'attente golf</i>		157.69	-157.69	-100.00
47000200 <i>compte d'attente pistes</i>	1 176.12	6 959.76	-5 783.64	-83.10
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>606 131.75</b>	<b>520 962.04</b>	<b>85 169.71</b>	<b>16.35</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>669 571.07</b>	<b>702 402.63</b>	<b>-32 831.56</b>	<b>-4.67</b>
(1) <i>Dont à plus d'un an</i>	87 738.56	130 187.08		
(1) <i>Dont à moins d'un an</i>	518 393.19	390 775.00		
(2) <i>Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques</i>	4 375.87	5 947.67		

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23		Du 01/01/22 Au 31/12/22		Variation	
		en %		en %	en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 574 785.12</b>	<b>100</b>	<b>1 505 033.99</b>	<b>100</b>	<b>69 751.13</b>	<b>4.63</b>
Ventes de marchandises	86 285.41	100.00	72 566.31	100.00	13 719.10	18.91
70700000 boutique golf	86 285.41	100.00	72 566.31	100.00	13 719.10	18.91
- Coût d'achat des marchandises vendues	52 640.31	61.01	43 529.70	59.99	9 110.61	20.93
60371000 variation de stock proshop	-18 268.00	-21.17	4 447.00	6.13	-22 715.00	-510.79
60700500 achat boutique	84 181.22	97.56	53 495.63	73.72	30 685.59	57.36
60970000 rrr sur achat marchandises	-13 272.91	-15.38	-14 412.93	-19.86	1 140.02	-7.91
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>33 645.10</b>	<b>38.99</b>	<b>29 036.61</b>	<b>40.01</b>	<b>4 608.49</b>	<b>15.87</b>
Production vendue (biens et services) *	1 488 499.71	99.06	1 432 467.68	96.53	56 032.03	3.91
70600000 prestations de services	50.00		83.33	0.01	-33.33	-40.00
70601100 hebergement a tx reduit	305 652.06	20.34	299 517.26	20.18	6 134.80	2.05
70602100 restaurant a tx reduit	272 862.00	18.16	244 801.56	16.50	28 060.44	11.46
70602200 plats a emporter	12 930.17	0.86	11 926.83	0.80	1 003.34	8.41
70602300 bar avec alcool	65 006.99	4.33	64 030.73	4.31	976.26	1.52
70602400 bar sans alcool	51 354.03	3.42	47 087.90	3.17	4 266.13	9.06
70605000 practice	21 612.26	1.44	15 095.42	1.02	6 516.84	43.17
70605010 green fee	264 958.18	17.63	248 793.62	16.77	16 164.56	6.50
70605020 abonnements golf	220 189.81	14.65	229 608.21	15.47	-9 418.40	-4.10
70605110 adhesion le club golf	15 147.36	1.01	9 187.93	0.62	5 959.43	64.86
70605200 location golf	67 622.67	4.50	71 154.79	4.79	-3 532.12	-4.96
70605210 abonnt club partenaire	21 286.67	1.42	19 765.01	1.33	1 521.66	7.70
70605300 materiel ski de fond	23 861.60	1.59	21 951.51	1.48	1 910.09	8.70
70605310 abonnement casier etc	8 269.78	0.55	7 031.90	0.47	1 237.88	17.60
70605320 abo voitures	13 945.82	0.93	10 655.80	0.72	3 290.02	30.88
70605400 competition golf	60 444.16	4.02	55 668.41	3.75	4 775.75	8.58
70605600 enseignement	14 585.00	0.97	31 024.99	2.09	-16 439.99	-52.99
70605610 forfait accueil golf	7 925.86	0.53	6 227.09	0.42	1 698.77	27.28
70605800 seminaire	6 485.04	0.43	5 294.48	0.36	1 190.56	22.49
70606300 cours ski de fond	14 354.16	0.96	13 907.50	0.94	446.66	3.21
70840900 av nature general	19 956.09	1.33	19 653.41	1.32	302.68	1.54
+ Production immobilisée *	14 080.20	0.94	51 500.00	3.47	-37 419.80	-72.66
72200000 production immobilisee	14 080.20	0.94	51 500.00	3.47	-37 419.80	-72.66
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	<b>1 502 579.91</b>	<b>100.00</b>	<b>1 483 967.68</b>	<b>100.00</b>	<b>18 612.23</b>	<b>1.25</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>1 588 865.32</b>	<b>100.00</b>	<b>1 556 533.99</b>	<b>100.00</b>	<b>32 331.33</b>	<b>2.08</b>
- Matières premières *	298 690.51	19.88	293 296.78	19.76	5 393.73	1.84
60200100 support pass			651.52	0.04	-651.52	-100.00
60200300 cartes le club	6 232.00	0.41	10 279.00	0.69	-4 047.00	-39.37
60210000 achats mat. consommable	218 141.85	14.52	203 076.70	13.68	15 065.15	7.42
60210100 acaht consommable liquide	33 158.55	2.21	28 427.44	1.92	4 731.11	16.64
60210900 cave	8 762.53	0.58	9 545.55	0.64	-783.02	-8.20
60221000 achats de combustibles gal	5 821.59	0.39	23 040.77	1.55	-17 219.18	-74.73
60222000 produits entretien gal	4 207.05	0.28	7 272.42	0.49	-3 065.37	-42.15
60222100 produits entretien golf	13 794.94	0.92	33 244.38	2.24	-19 449.44	-58.50
60321000 variat° stock ac mat conso	1 429.00	0.10	-3 263.00	-0.22	4 692.00	-143.79
60321020 variat stock bar	680.00	0.05	-70.00		750.00	
60322000 variat° stock combustible	8 572.00	0.57	-10 122.00	-0.68	18 694.00	-184.69
60322100 variation stock copeaux bois	1 750.00	0.12	-2 900.00	-0.20	4 650.00	-160.34
60322210 var. stocks balles practice	-600.00	-0.04	-900.00	-0.06	300.00	-33.33
60323900 var stock prod ent general	-3 259.00	-0.22	-4 986.00	-0.34	1 727.00	-34.64
- Sous-traitance (directe) *	10 036.58	0.67	7 628.00	0.51	2 408.58	31.58
60400100 achats prest serv golf	1 774.42	0.12	729.00	0.05	1 045.42	143.40
60400200 ach et prest serv pistes	2 903.25	0.19	4 281.50	0.29	-1 378.25	-32.19
60400900 achats prest serv general	5 358.91	0.36	2 617.50	0.18	2 741.41	104.73
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>	<b>1 193 852.82</b>	<b>79.45</b>	<b>1 183 042.90</b>	<b>79.72</b>	<b>10 809.92</b>	<b>0.91</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>1 227 497.92</b>	<b>77.95</b>	<b>1 212 079.51</b>	<b>80.54</b>	<b>15 418.41</b>	<b>1.27</b>

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Autres achats	33 611.86	2.13	47 135.94	3.13	-13 524.08	-28.69
60610900 electricite generale	26 496.84	1.68	36 514.46	2.43	-10 017.62	-27.43
60640900 frais bureau general	2 155.54	0.14	477.12	0.03	1 678.42	351.78
60680000 vetements de travail			4 553.35	0.30	-4 553.35	-100.00
60680900 carburant general	4 959.48	0.31	5 591.01	0.37	-631.53	-11.30
- Charges externes	283 155.25	17.98	279 479.76	18.57	3 675.49	1.32
61220000 crédit-bail mobilier	3 924.97	0.25	2 374.50	0.16	1 550.47	65.30
61320900 loyers murs centre	56 285.00	3.57	55 503.32	3.69	781.68	1.41
61350100 location voitures	14 400.00	0.91	17 408.00	1.16	-3 008.00	-17.28
61350900 location mat general	766.32	0.05	8 846.27	0.59	-8 079.95	-91.34
61351900 location copieur locam	2 133.00	0.14	1 161.00	0.08	972.00	83.72
61352900 location tpe	704.00	0.04	872.00	0.06	-168.00	-19.27
61352910 location vehicule toyota	573.24	0.04	3 439.44	0.23	-2 866.20	-83.33
61352920 location 2 tondeuses	22 590.41	1.43			22 590.41	
61353900 location telephone	2 158.80	0.14	2 158.80	0.14		
61500100 entretien & reparat° golf	16 116.32	1.02	15 683.14	1.04	433.18	2.76
61500200 entretien & reparat° pistes	983.95	0.06	9 195.59	0.61	-8 211.64	-89.30
61500900 entretien & reparat° gal	43 626.66	2.77	38 711.84	2.57	4 914.82	12.70
61500910 blanchisserie/nettoyage gen	7 283.94	0.46	13 387.67	0.89	-6 103.73	-45.59
61560000 maintenance web senso	1 900.00	0.12	1 900.00	0.13		
61561000 maintenance logiciel prima	7 650.80	0.49	7 576.07	0.50	74.73	0.99
61562000 maintenance viewsurf	373.91	0.02	374.00	0.02	-0.09	-0.02
61563000 maintenance four			195.81	0.01	-195.81	-100.00
61565000 maintenance ockte	3 501.90	0.22			3 501.90	
61600100 assurances golf	12 613.49	0.80	12 305.85	0.82	307.64	2.50
61600900 assurances general	19 422.92	1.23	14 180.31	0.94	5 242.61	36.97
61640000 ass sur contrat de loc	79.95	0.01	174.87	0.01	-94.92	-54.28
61800900 doc et frais coll gal	1 874.27	0.12	1 576.92	0.10	297.35	18.86
62210000 commission sur vtes internet			628.71	0.04	-628.71	-100.00
62260900 honoraires general	14 455.75	0.92	15 266.94	1.01	-811.19	-5.31
62300900 pub et rel pub general	415.00	0.03	1 768.00	0.12	-1 353.00	-76.53
62350000 primes et cadeaux pro am	19 470.44	1.24	15 165.70	1.01	4 304.74	28.38
62351200 cadeaux abonne ski			8 510.00	0.57	-8 510.00	-100.00
62380000 divers (pourboires, dons ...)	1 530.00	0.10	1 500.00	0.10	30.00	2.00
62381000 abondement cartes abonnés	4 574.00	0.29	9 586.00	0.64	-5 012.00	-52.28
62400000 frais de transport	1 624.87	0.10	2 259.39	0.15	-634.52	-28.08
62500900 dep mission recept° gal	3 530.66	0.22	2 570.67	0.17	959.99	37.34
62601900 telephone general	4 582.14	0.29	3 992.45	0.27	589.69	14.77
62602900 timbres general	183.67	0.01	133.83	0.01	49.84	37.24
62700800 frais intence	592.13	0.04			592.13	
62700900 frais bancaires general	4 915.64	0.31	4 084.86	0.27	830.78	20.34
62720000 commision sur emprunt	349.08	0.02	349.08	0.02		
62800100 divers cot golf	6 754.22	0.43	4 991.23	0.33	1 762.99	35.32
62800200 divers cot pistes	600.00	0.04	1 075.00	0.07	-475.00	-44.19
62800900 divers cot general	613.80	0.04	572.50	0.04	41.30	7.21
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>910 730.81</b>	<b>57.83</b>	<b>885 463.81</b>	<b>58.83</b>	<b>25 267.00</b>	<b>2.85</b>
Subventions d'exploitation	56 027.77	3.56	68 749.84	4.57	-12 722.07	-18.50
74000100 subvention golf	7 670.00	0.49	7 670.00	0.51		
74000200 subvent° d'exploit° pistes	38 357.77	2.44	53 079.84	3.53	-14 722.07	-27.74
74000900 subventions general	10 000.00	0.64	8 000.00	0.53	2 000.00	25.00
- Impôts, taxes et versements assimilés	21 145.90	1.34	21 782.84	1.45	-636.94	-2.92
63120000 taxe apprentissage	6 542.00	0.42	5 508.91	0.37	1 033.09	18.75
63330900 formation continue gal	11 445.10	0.73	12 108.33	0.80	-663.23	-5.48
63511000 cotis. s/ valeur ajoutee	282.00	0.02	581.00	0.04	-299.00	-51.46
63512000 cotis. fonciere des entrep.	2 297.00	0.15	2 125.00	0.14	172.00	8.09
63581000 taxe de sejour	579.80	0.04	1 459.60	0.10	-879.80	-60.28
- Salaires et traitements	790 640.20	50.21	840 194.70	55.83	-49 554.50	-5.90
64110000 salaires, appoint.	653 047.34	41.47	692 752.69	46.03	-39 705.35	-5.73
64120900 prov congés payés	-1 226.11	-0.08	-8 720.59	-0.58	7 494.48	-85.94
64121900 provision heures dues	11 210.24	0.71	-4 356.67	-0.29	15 566.91	-357.31
64122900 prov cpte epargne temps	11 029.45	0.70	-1 085.72	-0.07	12 115.17	
64130000 primes et gratifications	91 081.58	5.78	88 036.24	5.85	3 045.34	3.46
64140900 avat en nature general	23 601.70	1.50	33 418.75	2.22	-9 817.05	-29.38
64143000 indemnites de fin de contrat	1 896.00	0.12	40 000.00	2.66	-38 104.00	-95.26
64180000 gratification de stage			150.00	0.01	-150.00	-100.00

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Charges sociales	237 396.68	15.07	212 672.11	14.13	24 724.57	11.63
64510000 cotisations à l'urssaf	126 066.54	8.01	150 609.04	10.01	-24 542.50	-16.30
64519000 exo covid 2eme confinement			-4 409.35	-0.29	4 409.35	-100.00
64520000 cotisations caisse prevoyance	9 560.77	0.61	10 221.24	0.68	-660.47	-6.46
64525000 cotisations mutuelle	9 985.04	0.63	8 341.64	0.55	1 643.40	19.70
64530000 cotis. caisses retraites prév.	45 423.47	2.88	51 149.66	3.40	-5 726.19	-11.19
64540000 cotis. assedic	31 332.32	1.99	34 196.84	2.27	-2 864.52	-8.38
64582000 variat° chges soc cp	360.54	0.02	-741.13	-0.05	1 101.67	-148.65
64583000 var ch soc sur heures dues	4 871.54	0.31	-822.48	-0.05	5 694.02	-692.30
64584000 var ch soc sur epargne temps	5 168.71	0.33	1 823.26	0.12	3 345.45	183.49
64590000 remboursements ij			-41 336.61	-2.75	41 336.61	-100.00
64750900 medecine travail gal	2 632.00	0.17	3 640.00	0.24	-1 008.00	-27.69
64800000 autres charges de personnel	1 995.75	0.13			1 995.75	
<b>Total</b>	<b>-993 155.01</b>	<b>-63.07</b>	<b>-1 005 899.81</b>	<b>-66.84</b>	<b>12 744.80</b>	<b>-1.27</b>
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>-82 424.20</b>	<b>-5.23</b>	<b>-120 436.00</b>	<b>-8.00</b>	<b>38 011.80</b>	<b>-31.56</b>
+ Transferts de charges d'exploitation	35 561.00	2.26	31 710.00	2.11	3 851.00	12.14
79100000 transf. chgs d'exploitation			1 810.00	0.12	-1 810.00	-100.00
79101000 transfert de charges assurance	25 000.00	1.59	20 000.00	1.33	5 000.00	25.00
79164000 avantage nature	10 561.00	0.67	9 900.00	0.66	661.00	6.68
+ Autres produits d'exploitation	1 718.00	0.11	181.26	0.01	1 536.74	847.81
75800000 pdts divers gestion courante	1 718.00	0.11	181.26	0.01	1 536.74	847.81
- Dotations amortissements et dépréciations	76 368.24	4.85	72 217.57	4.80	4 150.67	5.75
68111000 d. amort. immob. incorp.			291.67	0.02	-291.67	-100.00
68112000 d. amort. immob. corporelles	76 368.24	4.85	71 925.90	4.78	4 442.34	6.18
- Autres charges d'exploitation	1 261.66	0.08	4 729.06	0.31	-3 467.40	-73.32
65110000 redev. pr concessions, brevets	437.42	0.03	933.05	0.06	-495.63	-53.12
65800000 charges diverses gestion cour.	824.24	0.05	3 796.01	0.25	-2 971.77	-78.29
<b>Total</b>	<b>-40 350.90</b>	<b>-2.56</b>	<b>-45 055.37</b>	<b>-2.99</b>	<b>4 704.47</b>	<b>-10.44</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-122 775.10</b>	<b>-7.80</b>	<b>-165 491.37</b>	<b>-11.00</b>	<b>42 716.27</b>	<b>-25.81</b>
+ Produits financiers	1 610.23	0.10	1 417.15	0.09	193.08	13.62
76802000 interets livret epargne	1 610.23	0.10	1 417.15	0.09	193.08	13.62
- Charges financières	1 737.45	0.11	2 084.12	0.14	-346.67	-16.63
66116000 interet emprunts	1 737.45	0.11	2 084.12	0.14	-346.67	-16.63
<b>Total</b>	<b>-127.22</b>	<b>-0.01</b>	<b>-666.97</b>	<b>-0.04</b>	<b>539.75</b>	<b>-80.93</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-122 902.32</b>	<b>-7.80</b>	<b>-166 158.34</b>	<b>-11.04</b>	<b>43 256.02</b>	<b>-26.03</b>
+ Produits exceptionnels (1)	7 789.77	0.49	12 550.11	0.83	-4 760.34	-37.93
77700000 quote-part subv. invest.	7 789.77	0.49	6 393.11	0.42	1 396.66	21.85
78750000 reprise prov idr			6 157.00	0.41	-6 157.00	-100.00
- Charges exceptionnelles (2)	10 750.00	0.68	1 394.64	0.09	9 355.36	670.81
67180000 autres chges except./opér. g.			812.11	0.05	-812.11	-100.00
68710000 d. amort. except. des immob.			582.53	0.04	-582.53	-100.00
68750000 dotation aux provisions pr idr	10 750.00	0.68			10 750.00	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-918.00	-0.06	-900.00	-0.06	-18.00	2.00
69900000 reduction impots	-918.00	-0.06	-900.00	-0.06	-18.00	2.00
<b>Total</b>	<b>-2 042.23</b>	<b>-0.13</b>	<b>12 055.47</b>	<b>0.80</b>	<b>-14 097.70</b>	<b>-116.94</b>
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-124 944.55</b>	<b>-7.93</b>	<b>-154 102.87</b>	<b>-10.24</b>	<b>29 158.32</b>	<b>-18.92</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## **ANNEXE COMPTABLE**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 669 571.07 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -124 944.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 25 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de location	3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans

## STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la prov. pour indemnités de départ à la retraite

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP.:	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	12 224			
CORP.:	Terrains		28 700			
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui		79 890		
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			3 590	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		294 649		96 495	
		Inst. générales, agencs & aménagts divers			9 645	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		463 934		8 231
		Matériel de bureau & mobilier informatique		115 902		
		Emballages récupérables & divers			4 340	
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	<b>TOTAL</b>		1 339 532		122 301	
FINANCIERES:	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			150		
	<b>TOTAL</b>		150			
<b>TOTAL GENERAL</b>			1 351 907		122 301	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORP.:	Frais d'établissement & dével.	<b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>			12 224		
CORP.:	Terrains				28 700		
	Constructions	Sur sol propre			79 890		
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				298 239		
		Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				452 952	
		Mat. bureau, inform., mobilier				473 579	
		Emb. récupérables & divers				124 133	
	Immobilisations corporelles en cours					4 340	
Avances et acomptes	<b>TOTAL</b>				1 461 833		
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				150		
	<b>TOTAL</b>				150		
<b>TOTAL GENERAL</b>					1 474 208		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>				
Terrains	8	2 870		2 878
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui	57 097	2 280		59 377
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	263 838	14 976		278 815
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	223 759	31 388		255 146
Matériel de transport	426 683	18 179		444 862
Mat. bureau et informatiq., mob.	99 614	6 675		106 289
Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>	1 070 999	76 368		1 147 367
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 070 999</b>	<b>76 368</b>		<b>1 147 367</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			150
	Autres immobilisations financières	150		
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		44 582	
	Autres créances clients	44 582	44 582	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	568	568	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 292	1 292	
	Impôts sur les bénéfices	4 854	4 854	
	Etat & autres	65 009	65 009	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	2 057	2 057	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	23 412	23 412	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	24 719	24 719		
Charges constatées d'avance	9 971	9 971		
<b>TOTAUX</b>		<b>176 614</b>	<b>176 464</b>	<b>150</b>
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(3) Créances reçues par legs ou donations				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		9 971
Financières		
Exceptionnelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>9 971</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	38 959	
Disponibilités		
	<b>TOTAL</b>	<b>38 959</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	134 437	46 699	87 739	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	192 605	192 605		
Personnel & comptes rattachés	167 117	167 117		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	95 614	95 614		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	13 024	13 024		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 142	2 142		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 191	1 191		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>606 132</b>	<b>518 393</b>	<b>87 739</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.

43 598

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 539
Dettes fiscales et sociales	222 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	15
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>252 693</b>

# **ETATS FISCAUX**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## Au 31/12/2023

	Détail	Montant (a)	Montant (b)
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>		<b>BÉNÉFICE</b>	<b>DÉFICIT</b>
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>			124 945
Provisions pour risques et charges non déductibles	Dot. 10 671		
DOTATION PROVISION IFC	10 671		
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)	1 530		
<b>TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS</b>	<b>12 201</b>	<b>12 201</b>	
<b>DÉDUCTIONS</b>			
Réduction d'impôt au titre du mécénat	918		
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS</b>	<b>918</b>		<b>125 863</b>
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION</b>			<b>113 662</b>
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	320 905		
Déficits reportables	320 905		
Déficit de l'exercice	113 662		
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>434 567</b>		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE (a) / DÉFICIT (b)</b>	<b>BÉNÉFICE</b>	<b>DÉFICIT</b>
			<b>113 662</b>
<b>CRÉANCES D'IMPÔT</b>	constatées Imputées A reporter	Montant	
<b>Créances reportables et non restituables</b>		<b>4 854</b>	
EC - Réduction d'impôt au titre du mécénat N	918	918	
Réduction d'impôt au titre du mécénat N-4	1 200	1 200	
Réduction d'impôt au titre du mécénat N-3	936	936	
Réduction d'impôt au titre du mécénat N-2	900	900	
Réduction d'impôt au titre du mécénat N-1	900	900	
<b>Montant de l'impôt après imputation</b>		<b>0</b>	
<b>ACOMPTES VERSÉS</b>		Montant	
1 er acompte	15/03/23		
2 ieme acompte	15/06/23		
3 ieme acompte	15/09/23		
4 ieme acompte	15/12/23		

3 : Acomptes versés IS

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ASSOCIATION GAP BAYARD CHAUVET  05000 GAP	
SIRET 3 3 5 0 8 8 9 1 0 0 0 0 1 3	Mél : contact@gap-bayard.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	Centre d'oxygénation
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	113 662
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-I-1</i> du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-I-2</i> du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom / Adresse État de résidence N°

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

<b>Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :</b>		<b>Nom et adresse du conseil :</b>	
ARAGOR - HAUTES ALPES Les Barraques 05500 LA FARE-EN-CHAMPSAUR  <i>Tél : 0492490588</i>		  <i>Tél :</i>	
<b>OGA/OMGA</b>	<b>Viseur conventionné</b>	<b>(Cocher la case correspondante)</b>	
<b>Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :</b>		<b>Identité du déclarant :</b>	
<b>N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné</b>		Date : 25/04/24    Lieu : GAP	
		Directeur	
		Qualité et nom du signataire : M. GIRARD Michel	
		Signature	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b> <input type="checkbox"/> <b>prestataire :</b>			



Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise CHAUVET 05000 GAP		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 33508891000013			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB				
	Frais de développement*	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 224	12 224		
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN	28 700	2 878	25 822	
	Constructions	AP	79 890	59 377	20 514	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	298 239	278 815	19 425	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 050 663	806 298	244 365	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	4 340	4 340		
	Avances et acomptes	AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU				
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
	Autres immobilisations financières*	BH	150		150	
	TOTAL (II)		BJ	1 474 207	1 147 367	326 840
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
En cours de production de biens		BN				
En cours de production de services		BP				
Produits intermédiaires et finis		BR	31 943		31 943	
Marchandises		BT	38 953		38 953	
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	36 283		36 283	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	44 582		44 582	
	Autres créances (3)	BZ	121 911		121 911	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD			
Disponibilités		CF	59 088		59 088	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	9 971		9 971	
TOTAL (III)		CJ	342 731		342 731	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 816 938	1 147 367	669 571
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... )		DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )		DG		63 962
	Report à nouveau		DH		-29 579
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI		-124 945
	Subventions d'investissement		DJ		63 958
	Provisions réglementées *		DK		
	<b>TOTAL (I)</b>		DL		-26 603
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	<b>TOTAL (II)</b>		DO		
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		90 042
	<b>TOTAL (III)</b>		DR		90 042
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		134 437
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX		192 605
	Dettes fiscales et sociales		DY		277 898
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA		1 191
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
<b>TOTAL (IV)</b>		EC		606 132	
Ecart de conversion passif *		ED			
<b>TOTAL (V)</b>		EE		669 571	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		518 393
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		4 376

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	86 285	FB		FC	86 285	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 488 500	FH		FI	1 488 500
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 574 785	FK		FL	1 574 785	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN	14 080	
	Subventions d'exploitation					FO	56 028	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	35 561	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1 718	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 682 172
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	70 908
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-18 268
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	290 119
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	8 572
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	326 804
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	21 146
	Salaires et traitements *						FY	790 640
	Charges sociales (10)						FZ	237 397
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA	76 368
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 262
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 804 947	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-122 775	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 610	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	1 610	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 737	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	1 737	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-127	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-122 902	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION GAP BAYARD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		<b>Exercice N</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN
RENVUIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	IK
		HX
	(9) Dont transfert de charges	RC
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	RD
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3	
dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
<b>Exercice N</b>		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissements Pour le compte 13100000		7 790
DOTATION PROVISION IDR	10 750	
<b>Exercice N</b>		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD Néant  \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	12 224	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG	28 700	KH	
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM	79 890	KN	
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3 ]	KS	294 649	KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	356 457	KW	
		Matériel de transport *		KY	463 934	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	115 902	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
	Avances et acomptes			LK		LL	
	TOTAL III			LN	1 339 532	LO	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations		8U		8V			
Autres titres immobilisés		1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières		1T	150	1U			
TOTAL IV		LQ	150	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 351 907	ØH		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	12 224	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	28 700	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	79 890	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	298 239	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	452 952
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	473 579
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	124 133
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	4 340	
Avances et acomptes			NC		ND		NE			
TOTAL III			IY		NG		NH	1 461 833		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	150	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	150	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 474 208	ØM	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD Néant  \*

Exercice N clos le 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION GAP BAYARD					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI	8	PJ	2 870	PK		PL	2 878
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	57 097	PS	2 280	PT		PU	59 377
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	263 838	QA	14 976	QB		QC	278 815
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	223 759	QE	31 388	QF		QG	255 146
	Matériel de transport	QH	426 683	QI	18 179	QJ		QK	444 862
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	99 614	QM	6 675	QN		QO	106 289
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	1 070 999	QV	76 368	QW		QX	1 147 367
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	1 070 999	ØP	76 368	ØQ		ØR	1 147 367

<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>		NL			NM			NO			
<b>Total général (I + II + III)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	79 292	10 750	TW	90 042
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	79 292	10 750	UC	90 042
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE		UF		
		UG		UH		
		UJ	10 750	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	150	UV		UW	150			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	44 582		44 582					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	568		568					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 292		1 292					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 854		4 854				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	65 009		65 009				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	2 057		2 057				
		Divers		VP	23 412		23 412				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	24 719		24 719					
	Charges constatées d'avance		VS	9 971		9 971					
	<b>TOTAUX</b>			VT	176 614	VU	176 464	VV	150		
RENVUJIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	134 437		46 699		87 739			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	192 605		192 605						
Personnel et comptes rattachés		8C	167 117		167 117						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	95 614		95 614						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 024		13 024					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 142		2 142					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 191		1 191						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	606 132	VZ	518 393		87 739			
RENVUJIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	43 598	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2023		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	10 671	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW 10 671		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)					I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN WN WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ 1 530		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					<b>TOTAL I</b>	WR 12 201		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY		
Majoration d'amortissement*						XD		
Mesures d'incitation à l'investissement	Avantement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XF
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG 918		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
					<b>TOTAL II</b>	XH 125 863		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II) déficit ( II moins I)					XI	XJ 113 662		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)					XN	XO 113 662		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION GAP BAYARD</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	320 905
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	320 905
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ	113 662
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	434 567
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	43 128
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
DOTATION PROVISION IFC		8X	10 671	8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	10 671	YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur les lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	124 524	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		ZD		ZE		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-154 103			ZF		ZG	-29 579	ZH	-29 579	
	Prélèvements sur les réserves	ØE										
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-29 579					<b>TOTAL II</b>				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)		J7			YQ	1	YR		YS		
	- Engagements de crédit-bail immobilier											
	- Effets portés à l'escompte et non échus											
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	10 037	XQ	99 611	YU		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8							SS	14 456	
	- Personnel extérieur à l'entreprise											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES				ST	202 701	ZJ	326 804	YW	282
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											
	- CFE, CVAE											
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	20 864	YX	21 146	YY	248 682	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD											
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023 )											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				%	
	- Numéro de centre agréé *		XP									
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA									
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH									
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ										

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1)	
				⑦	⑧	⑨		19 %
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II. Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			(A)	(B)	avec une ventilation par taux		(C)

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.



Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD

Néant  \*

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,80 % <sup>2</sup>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup>	

- <sup>1</sup> Entreprises soumises à l'IS
- <sup>2</sup> Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine <sup>1</sup>	Moins-values à 12,80 % <sup>2</sup>	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <sup>3</sup>	Solde des moins-values à 12,80 % <sup>4</sup>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine <sup>1</sup>	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <sup>5</sup>	Solde des moins-values à reporter col. <sup>6</sup> = <sup>2</sup> + <sup>3</sup> - <sup>4</sup> - <sup>5</sup>
	À 19 % ou à 15 % <sup>2</sup>	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <sup>3</sup>	À 15 % ou 19 % <sup>4</sup>		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réerves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : .....01/01/2023.....		et clos le : .....31/12/2023.....		
Durée en nombre de mois		1   2		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :		YP	27	
Dont apprentis		YF		
Dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 574 785	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 574 785	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 718	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	14 080	
Subventions d'exploitation reçues		OF	56 028	
Variation positive des stocks		OD	22 127	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
<b>TOTAL 2</b>		OM	93 953	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>				
Achats		ON	404 675	
Variation négative des stocks		OQ	12 431	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	179 620	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	766	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 262	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY		
<b>TOTAL 3</b>		OJ	598 754	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + total 2 - total 3)</b>		
		OG	1 069 984	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	1 069 984	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 574 785	Effectifs au sens de la CVAE * EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	0   1   /   0   1   /   2   0   2   3	GZ	3   1   /   1   2   /   2   0   2   3
Date de cessation	HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.				



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

3 3 5 0 8 8 9 1 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASSOCIATION GAP BAYARD

ADRESSE (voie)

CHAUVET

CODE POSTAL

05000

VILLE

GAP

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET : 33508891000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION GAP BAYARD

ADRESSE (voie) CHAUVET

CODE POSTAL 05000 VILLE GAP

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

### DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

<b>RÉINTÉGRATIONS DIVERSES</b>	<b>(ligne WQ)</b>	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		1 530
<b>TOTAL</b>		<b>1 530</b>

<b>DÉDUCTIONS DIVERSES</b>	<b>(ligne XG)</b>	
Réduction d'impôt au titre du mécénat		918
<b>TOTAL</b>		<b>918</b>

## DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Avoir à recevoir RFA FEES 2023	12 025
Avoir à recevoir RFA BOUTIQUE 2023	3 522
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>15 547</b>

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET DAMEUSE - 185563E	74
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE 100 K€ - 166675E	15
Facture à recevoir FNP ALPAGEL	3 923
Facture à recevoir FNP PALETS DE PROVENCE	487
Facture à recevoir FNP TEES	778
Facture à recevoir FNP	6 077
Facture à recevoir FNP	95
Facture à recevoir FNP BOUYGUES 2023	4 012
Facture à recevoir FNP 2023	191
Facture à recevoir FNP 2023	1 039
Facture à recevoir FNP	500
Facture à recevoir FNP	1 366
Facture à recevoir FNP	1 596
Facture à recevoir FNP	209
Facture à recevoir FNP	2 919
Facture à recevoir FNP	4 710
Facture à recevoir FNP 01/2024	2 637
PROV CP 31/12/23 CONGÉS PAYÉS	43 128
PROV JOURS DUS PROV 40 J.M. GIRARD	19 660
PROV PRIME PROSHOP PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 610
PROV CHGES/PRIME PROSHOP AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 996
PROV CHGES/CP 31/12/23 VARIAT° CHGES SOC CP	15 784
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE 100 K€ - 166675E	15
INTERETS LIVRET SG	386
<b>Total des charges à payer</b>	<b>115 207</b>

**DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatés d'avance AIR LIQUIDE			43		
Charges constatés d'avance JM MONETIQUE			200		
Charges constatés d'avance VIEWSURF			342		
Charges constatés d'avance RC MANDATAIRES			754		
Charges constatés d'avance FLOTTE			6 381		
Charges constatés d'avance PRIMA APP			277		
Charges constatés d'avance PRIMA ABO			1 476		
Charges constatés d'avance PRIMA ACCESS			498		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>9 971</b>		

Designation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD

Numéro de siret 33508891000013

## DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

## RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année <sup>1</sup>

### FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	GAP BAYARD		N° SIREN	335088910	
Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 574 785	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) <sup>2</sup>	2	20 000

#### I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes <sup>3</sup>	3	1 530	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>4</sup>	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME <sup>5</sup>	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	1 530	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

#### II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	1 530
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	18 470

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.

<sup>2</sup> Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

<sup>3</sup> Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

<sup>4</sup> Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

<sup>5</sup> Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

### III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des versements.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>6</sup>	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents <sup>7</sup>		Excédents imputés <sup>8</sup>		Excédents restant à imputer <sup>9</sup> (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4	1 200	B (A -10)		11		1 200
N-3	936	C (B -11)		12		936
N-2	936	D (C -12)		13		936
N-1	936	E (D -13)		14		936
				15	Total	

### IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	1 530
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	1 530
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros <sup>10</sup>	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % <sup>11</sup>	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice <sup>12</sup> [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	918

**Entreprises individuelles** : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés** : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

### V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)<sup>13</sup>

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	TOTAL	

6 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

7 Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

8 Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

9 Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

10 Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

11 Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

12 Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

13 Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

**VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (À SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)**

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat ( <i>Report du montant porté ligne 23</i> )	25	918
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt ( <i>montant case 24 - montant case 25 si case 24 &gt; case 25</i> )	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt ( <i>montant case 25 - montant case 24 si case 25 &gt; case 24</i> )	27	918

**VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO**

(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

**SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1**

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 <sup>14</sup>	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ( <i>montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1</i> )	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 ( <i>ligne 28 - ligne 29</i> )	30	

**RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE**

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 <sup>15</sup> 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N <sup>16</sup> (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 <sup>17</sup>		TOTAL	31
<b>Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année</b> ( <i>montant ligne 23 + montant ligne 31</i> ) <sup>18</sup>			32

14 Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

15 Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

16 Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

17 Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

18 Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023

Dénomination de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD	Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : 3 3 5 0 8 8 9 1 0	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	

**Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)**

Dénomination et adresse

SIREN

### I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE<sup>1</sup>

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	

**CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat <sup>2</sup> (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	918
<input type="checkbox"/> Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
<input type="checkbox"/> Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
<input type="checkbox"/> Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% <sup>3</sup> ) + (ligne 2 x 9% <sup>3</sup> ) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
<input type="checkbox"/> Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
<input type="checkbox"/> Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.	2
<input type="checkbox"/> Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3

Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	

<sup>1</sup> Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

<sup>2</sup> Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

<sup>3</sup> A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n° 2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)	

**II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>4</sup>**

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
---	--

**CRÉANCES REPORTABLES**

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD	

**CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
--	--

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

<sup>4</sup> Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

**NOUVEAUTES.**

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022, est intégrée à ce formulaire :

La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.

- Un nouveau crédit d'impôt, créé par la loi de finances pour 2024, est intégré à ce formulaire :

Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « 3IV » (article 244 quater I) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur.

Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.

- Une nouvelle réduction d'impôt, instaurée par l'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est intégrée à ce formulaire :

La réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (PTZ-m) : L'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a instauré une réduction d'impôt à titre expérimental à compter du 1er janvier 2023 en faveur des établissements de crédit et des sociétés de financement qui accordent, sous conditions de ressources, des prêts à taux zéro à des personnes physiques ou morales, domiciliées dans ou à proximité d'une commune ayant mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), pour l'achat de véhicules propres ou la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique.

- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.



Être au plus près de vous pour que  
**#GrandirEnsemble** prenne tout son sens

Expertise comptable  
& Commissariat aux comptes

| [aragor.fr](http://aragor.fr)

| [info@aragor.fr](mailto:info@aragor.fr)